

Béligneux

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2023 A 19 H

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du 6 février 2023 ;
- 2. Budget général de la commune Approbation du compte administratif 2022 ;
- 3. Budget général de la commune Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2022 ;
- 4. Budget général de la commune Approbation du compte de gestion 2022 ;
- 5. Demande de subventions auprès de la Région et de l'État dans le cadre de l'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection ;
- Convention de mise en commun des personnels de police municipale des communes membres de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM);
- 7. Écho des commissions ;
- 8. Questions diverses.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 février 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, Salle du Conseil municipal, le lundi 27 février 2023 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Jacques PIOT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

<u>Présents</u>: MM. et M^{mes} Jacques PIOT, Philippe FERRAND, Jean-Gérard MAURICE, Gontran BROZZONI, Josiane MAURICE, Béatrice BREVET, Jacques VAGANAY, Jean-Philippe FAVROT, Françoise TERRIER, Eric RACCURT, Carine BARDOU, Chloé BRANCHEY, Annick COUTER, Philippe REMOND, Daniel CLEMENT,

<u>Absents excusés ayant donné pouvoir</u>: MM. Françoise GACHON (a donné pouvoir à Philippe REMOND), Aurélie VANNIER (a donné pouvoir à Jacques PIOT), David VANNIER (a donné pouvoir à Gontran BROZZONI), LA Duy Giang (a donné pouvoir à Jean-Gérard MAURICE), Bruno RAVAT (a donné pouvoir à Philippe FERRAND)

Absents excusés: Léa TERRIER, René GOETSCHY, Soraya GRELLIER,

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Madame Chloé BRANCHEY est désignée secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de cette séance du 6 février 2023.

BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur Monsieur Philippe FERRAND – 1er Adjoint

N° délibération : 20230227-01

Monsieur le Maire stipule à l'assemblée qu'il va laisser la parole à Monsieur Philippe FERRAND pour l'approbation du compte administratif 2022. Les chiffres présentés ce soir seront repris dans le débat d'orientation qui sera présenté le 10 mars à l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire quitte la salle laissant le soin à Monsieur Philippe FERRAND, 1^{er} adjoint, de présenter le rapport :

Arrêt budgétaire :

INTITULÉ	FONCTION	NEMENT	INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	
Montant de l'année N	1 641 585.00 €	1 893 824.08 €	697 232.24 €	210 340.86 €	
RÉSULTATS N	252 239.08 €		- 486 891.38		
REPORTS N-1 (002 ET 001)		436 439.50 €		636 143.79 €	
RÉSULTATS CUMULES		688 678.58 €		149 252.41 €	

RÉSULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	837 930.99 €			
RESTES À RÉALISER DE L'ANNÉE		116 400.00 €		
RÉSULTAT DES RESTES À RÉALISER		- 116 400.00€	116 400.00 €	
EXCÉDENT DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	Correspond aux résultats cumulés d'investissement + les restes à réaliser		32 852.41 €	
EXCÉDENT DE FINANCEM (résultat cumulé de fonct investissement)	ENT ionnement + excédent de financement en	721 530.9		

		BUDGET C	OMMUNAL en	EUROS - E	XERCICE 2022			
		SI	ECTION DE FONC	TIONNEMENT	2022			
DÉPENSES					RECETTES			
COMPTES	INTITULÉS	MONTANT BUDGÉTISÉ 2022	MONTANT RÉALISÉ 2022	COMPTES	INTITULÉS	MONTANT BUDGÉTISÉ 2022	MONTANT RÉALISÉ 2022	
011	Charges à caractère général	567 919.29 €	418 683.05 €	002	Excédent	436 439.50 €	436 439.50 €	
012	Charges de personnel	804 000.00 €	771 477.40 €	013	Atténuation de charges	8 000.00 €	28 139.13 €	
65	Autres charges de gestion courante	269 460.00 €	214 704.70 €	70	Produits des services	11 000.00 €	8 324.04 €	
65748	Subventions	99 100.00 €	93 164.00 €	73	Impôts et taxes	327 959.00 €	334 811.57 €	
657362	Subvention CCAS	15 000.00 €	15 000.00 €	731	Fiscalité locale	815 100.00 €	864 940.00 €	
66	Charges financières (en 2020 réaménagement emprunt 34 324,43)	18 990.71 €	17 753.38 €	74	Dotations et participations	606 794.00 €	595 949.57 €	
67	Charges exceptionnelles	400.00 €	361.17 €	<u>75</u>	Autres produits de gestion courante	51 700.00 €	61 659.77 €	
014	FNGIR	60 000.00 €	59 289.00 €	77	Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	
O42	Opérations d'ordres	55 000.00 €	51 152.30 €	042	Amortissement des subventions	1 916.00 €	0.00 €	
	SOUS-TOTAL	1 889 870.00 €	1 641 585.00 €	76	Produits financiers	0.00 €	0.00 €	
O23	Virement à la section d'investissement	369 038.50 €	0.00 €					
	TOTAL DEPENSES	2 258 908.50 €	1 641 585.00 €		TOTAL RECETTES	2 258 908.50 €	2 330 263.58 €	
DEDENIO		- ;	SECTION D'INVES	TISSEMENT 2022				
DEPENSES					RECE	TTES		
COMPTES	INTITULÉS	MONTANT BUDGÉTISÉ 2022	MONTANT RÉALISÉ 2022	COMPTES	INTITULÉS	MONTANT BUDGÉTISÉ 2022	MONTANT RÉALISÉ 2022	
001	Déficit	0.00 €	0.00 €	001	Excédent	636 143.79 €	636 143.79 €	
16	Emprunts et dettes	171 786.56 €	171 686.56 €	021	Virement de la section de fonctionnement	369 038.50 €	0.00 €	
20	Immobilisations incorporelles	58 671.00 €	41 964.84 €	10222	FCTVA	95 000.00 €	56 297.86 €	
204		162 500.00 €	159 120.00 €	10226	Taxe d'aménagement	45 000.00 €	34 011.56 €	

	TOTAL DEPENSES	1 216 182.29 €	697 232.24 €		TOTAL RECETTES	1 216 182.29 €	846 484.65 €
041	Opérations d'ordres (intégration frais d'annonces	16 000.00 €	0.00 €	O41	Opérations patrimoniales	16 000.00 €	0.00€
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 916.00 €	0.00 €	O40	Opérations d'ordres	55 000.00 €	51 152.30 €
23	Immos en cours	652 029.53 €	189 291.56 €	13	Subventions d'inv. reçues	0.00 €	68 879.14 €
21	Immobilisations corporelles	153 279.20 €	135 169.28 €	1068	Affectation des résultats	0.00 €	0.00 €

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2022

INTITULÉ	NUMÉRO D'OPÉRATION	BUDGÉTISÉ 2022	RÉALISÉ 2022	RESTES A RÉALISER
GROUPE SCOLAIRE	133	120 129.53 €	122 787.56 €	
MATÉRIEL TECHNIQUE	136	61 750.00 €	60 035.85 €	
VOIRIE	139	46 000.00 €	23 446.80 €	3 400.00 €
PLU	191	58 671.00 €	22 187.06 €	36 000.00 €
MAIRIE	193	64 000.00 €	31 829.05 €	10 200.00 €
SALLE REUNION GRANDE HERMIERE	213	2 000.00 €	0.00 €	
AMÉNAGEMENT BARMETTES ET BRUYÈRES	214	10 000.00 €	5 984.78 €	
ILLUMINATION	218	30 000.00 €	20 409.35 €	
SIGNALÉTIQUE	219	3 500.00 €	3 282.59 €	
MODE DOUX MONTÉE DE BELIGNEUX	221	397 400.00 €	179 121.36 €	26 000.00 €
SIEA	222	2 500.00 €	0.00€	
VIDÉO SURVEILLANCE	224	36 429.20 €	0.00 €	1 800.00 €
RESTAURANT SCOLAIRE	226	12 600.00 €	12 557.74 €	
ENVIRONNEMENT	227	76 000.00 €	0.00 €	26 000.00 €
CIMETIÈRES	228	35 000.00 €	11 120.26 €	13 000.00 €
WC PUBLICS	229	25 000.00 €	0.00 €	
LOCAL BOULES	230	5 500.00 €	1 452.00 €	
AIRES DE JEUX	231	40 000.00 €	31 331.28 €	
TOTAL		1 026 479.73	525 545.68	116 400.00
CAPITAL EMPRUNT		171 786.56 €	171 686.56 €	0.00
TOTAL GENERAL		1 216 182.29 €	697 232.24 €	116 400.00

Après en avoir délibéré par 19 voix favorables (Monsieur le Maire ne prenant pas part et ayant quitté la salle), le Conseil Municipal,

ADOPTE le compte administratif 2022 de Monsieur le Maire ;

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL

Rapporteur Monsieur le Maire N° délibération : 20230227-02 APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE du budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRÈS AVOIR ENTENDU ET APPROUVÉ le compte administratif de l'exercice 2022.

APRÈS S'ÊTRE ASSURÉ que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée supplémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

APPROUVE à 20 voix pour le compte de gestion du budget général de la commune.

AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Rapporteur Monsieur le Maire N° délibération : 20230227-03

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 27 février 2023,

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de 688 678,61 €.

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

***		INVESTISSEMENT		
INTITUL É	FONCTIONNEMENT	Réalisé	Restes à réaliser	
Recettes réalisées (A)	1 893 824,08	210 340,86	0,00	
Dépenses réalisées (B)	1 641 585,00	697 232,24	116 400,00	
Résultat de l'exercice 2022 (C = A – B)	252 239,08	-486 891,38	- 116 400,00	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (D)	436 439,50	636 143,79	0,00	
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2022 (E = C + D)	688 678,58	149 252,41	- 116 400,00	

RÉSULTATS DE CLÔTURE	688 678,58	32 852,41
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMEI	NT 2022	688 678,5
AFFECTATION AU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT (1068)		0
EXCÉDENT NET DE FONCTIONN	688 678,58	
AFFECTATION EN INVESTISSEM	149 252,41	
(001)		

CONVENTION DE MISE EN COMMUN DU PERSONNEL DES POLICES MUNICIPALES DES COMMUNES MEMBRES DE LA 3CM

Rapporteur Monsieur le Maire Délibération : N° 20230227-04

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, une convention entre les communes de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM) a été mise en œuvre pour répondre à des phénomènes d'insécurité civile et routière, et de délinquance. En effet, ces problématiques dépassent les frontières communales et s'étendent au bassin de vie - tant urbain que rural - constitué par les communes membres de la 3CM. Aussi, il est proposé de reconduire cette mutualisation sur le territoire intercommunal.

Il rappelle à l'assemblée la délibération du 13 décembre 2021 par laquelle l'assemblée a autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention.

Il porte à la connaissance de l'assemblée que cette convention étant arrivée à terme, il convient de renouveler cette action par la signature d'une nouvelle convention qui sera active pour une durée de trois ans et prendra effet à compter du lendemain du jour de la dernière délibération prise par les communes concernées. Les modalités de mise en commun sont régies au sein de la convention.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, depuis l'instauration de ce dispositif, la commune de Béligneux n'a jamais fait appel à ce service.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- APPROUVE la convention de mise en commun des personnels de police municipale des communes membres de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, pour une durée de trois ans.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir pour cette mise à disposition.

<u>DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION ET DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION DE NOUVELLES CAMÉRAS DE VIDÉOPROTECTION</u>

Rapporteur Monsieur le Maire

N° délibération : 20230227-05 et 20230227-06

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de compléter le dispositif de vidéoprotection déjà installé sur le territoire.

En lançant ce programme, la collectivité compte poursuivre les trois objectifs qu'elle s'est fixée en matière de sûreté et de sécurité :

- Prévention et dissuasion des passages à l'acte, diminution du nombre de faits :
- > Renforcement du sentiment de sécurité ;
- Faciliter l'intervention des forces de sécurité intérieure, l'identification et l'interpellation des auteurs d'infractions, aider à l'élucidation des actes de malveillance.

Un diagnostic a été réalisé en collaboration avec les gendarmes. Le projet vise à installer 4 caméras supplémentaires.

Le montant prévisionnel de cette opération est de 47 889 € HT soit 57 466,80 TTC.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la commune va solliciter l'aide de l'Etat par le biais d'une subvention au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD).

Dans le cadre de cette opération la Région Auvergne Rhône Alpes sera également sollicitée.

Monsieur le Maire rappelle que, plus que jamais, les communes ont besoin de s'équiper pour faire face au vandalisme et à la délinquance. Des équipements efficaces mais coûteux ; il est donc indispensable de solliciter l'aide de nos partenaires financiers.

PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES		RECETTE		
OBJET	MONTANT HT	FINANCEUR	MONTANT	%
Installation de 6 caméras	47 889.00 €	DETR		
		Département		
		Aide de la Région	23 944.50 €	50
24-14		État (FIPD)	9 577.80 €	20
		Fonds propres	14 366.70 €	30
TOTAL DEPENSES	47 889.00 €	TOTAL RECETTES	47 889.00 €	100

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'installation de 4 nouvelles caméras sur la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le financement au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

<u>ÉCHO DES COMMISSIONS</u>

Chloé BRANCHEY - Commission Jeunesse

La commission jeunesse travaille sur divers projets pour l'année 2023. Les jeunes sont particulièrement occupés par l'édition 2023 du cinéma plein air qui aura lieu le vendredi 26 mai. Un partenariat avec le Sou des écoles pour des pop-corn se met en place et une réflexion sur l'éventuelle venue d'un foodtruck est en cours. L'emplacement sera le même que l'année précédente, sur la place de la Grande Hermière. Le film qui sera diffusé n'a pas encore été choisi. Le flyer est en cours de réalisation et sera distribué à tous les habitants en temps voulu. Au-delà de cela, la commission souhaite continuer d'animer le village. Une réflexion est en cours notamment sur une possible journée sportive.

Philippe FERRAND - Commission bâtiment et voirie

Le séminaire de mi-mandat se déroulera le 22 avril 2023 à la salle des fêtes.

Une professionnelle a été recrutée pour mettre en place l'animation de la journée.

Le matin : travail de l'équipe municipal (bilan et avenir)

Repas de midi avec les enfants et les conjoints

Après-midi organisée autour d'ateliers avec les familles.

Carine BARDOU demande quel est l'objectif de cette journée, un travail de l'équipe ou plutôt un échange festif.

Philippe FERRAND pense qu'il faut laisser à la professionnelle le soin de l'organisation tout en lui donnant un aiguillage.

La fibre :

L'entreprise Eiffage rencontre les élus tous les mois pour apporter des informations quant à l'avancée des travaux. L'entreprise a tenu ses délais et rendra son bilan au SIEA le 6 mars. Les élus resteront vigilants quant à la réactivité du Syndicat afin de ne pas perdre de temps. Carine BARDOU demande que la communication soit bien relayée auprès de la population.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le travail mené par l'exécutif concernant l'extension du bâtiment périscolaire/ram avance. Cette opération permettra l'accueil de 20 enfants supplémentaires pour la rentrée 2023/2024.

QUESTIONS DIVERSES

Daniel CLEMENT demande à Monsieur le Maire où en est l'audit de la SCIC des Ain'trépides : avons-nous un retour ?

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à ce jour, aucun retour n'a été fait auprès des élus et que cette procédure prendra plusieurs mois.

Daniel CLEMENT informe l'assemblée qu'il a souhaité réserver la salle de la Grande Hermière pour une association et qu'il regrette vivement que cette dernière soit réservée à titre permanent par d'autres intervenants. Il rappelle que nous manquons de salles et qu'il est dommage de les octroyer à titre permanent.

Philippe FERRAND rappelle que la salle de la grande Hermière n'est occupée à titre permanent que les mardis et mercredis soirs ; quant à l'ancienne mairie elle est occupée les mardis et jeudis soirs. Les autres jours étant disponibles pour l'ensemble des associations.

Françoise TERRIER informe l'assemblée que les deux jeunes femmes qui participeront au rallye Aïcha des Gazelles du Maroc prendront la route le 3 mars. Elle propose de venir faire une photo avec leur voiture devant la Mairie avant le départ.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h55

LA PAROLE EST LAISSÉE AU PUBLIC

INTERVENTION DE MONSIEUR LAMBERT DRAINAC

Il souhaite savoir si la municipalité envisage de mettre en place une mesure pour le compostage et comment ?

Philippe FERRAND répond qu'une réflexion est menée à ce sujet avec les services techniques de la commune. Le moment opportun des informations seront diffusées. Pour l'instant il ne s'agit que d'une réflexion.

LE MAIRE, Jacques PIOT LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE, Chloé BRANCHEY